



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 37637 A1**
- (43) Date de publication : **29.07.2016**
- (51) Cl. internationale : **A61K 36/14; A61K 36/53; A61P 29/00; A61P 19/02; A61K 36/61**
-
- (21) N° Dépôt : **37637**
- (22) Date de Dépôt : **09.12.2014**
- (71) Demandeur(s) : **EL ISMAILI EL IDRISI LALLA MERIEM, SECT 13 IMM A APPT 7 RES AL BORJ HAY RIAD (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **EL ISMAILI EL IDRISI LALA MERIEM**
-
- (54) Titre : **COMPOSITION HUILE DE MASSAGE A BASE D'HUILES ESSENTIELLES ANTALGIQUE ANTI-INFLAMMATOIRE ANTIRHUMATISMALE**
- (57) Abrégé : La présente invention concerne une nouvelle composition pharmaceutique à base D'huiles essentielles destinée à un usage local par massage pour soulager les douleurs notamment celles découlant de l'inflammation des articulations (arthrite), les douleurs rhumatismales, les douleurs traumatiques ainsi que les douleurs engendrées par l'effort telles que les crampes, les contractures musculaires ou les tendinites. Elle se caractérise par l'association des huiles essentielles de Genévrier commun, de Gaulthérie couchée, d'Eucalyptus citronné, de Romarin camphré, de Menthe poivrée et de Lavande vraie, association synergique qui décuple leur effet anti- inflammatoire, antalgique et analgésique. Le support de ces huiles essentielles est composé de l'huile camphrée, de l'huile de sésame et du macérât d'arnica ayant eux-mêmes des propriétés anti- inflammatoires et antalgiques. Cette composition se distingue aussi par l'absence d'adjuvants chimiques. Elle peut se présenter sous forme d'huile, de gel, de lotion, de crème ou de Pommade.

29 JUIL 2016

**COMPOSITION HUILE DE MASSAGE À BASE D'HUILES ESSENTIELLES
ANTALGIQUE ANTI-INFLAMMATOIRE ANTIRHUMATISMALE**

Résumé :

La présente invention concerne une nouvelle composition pharmaceutique à base d'huiles essentielles destinée à un usage local par massage pour soulager les douleurs notamment celles découlant de l'inflammation des articulations (arthrite), les douleurs rhumatismales, les douleurs traumatiques ainsi que les douleurs engendrées par l'effort telles que les crampes, les contractures musculaires ou les tendinites.

Elle se caractérise par l'association des huiles essentielles de Genévrier commun, de Gaulthérie couchée, d'Eucalyptus citronné, de Romarin camphré, de Menthe poivrée et de Lavande vraie, association synergique qui décuple leur effet anti-inflammatoire, antalgique et analgésique.

Le support de ces huiles essentielles est composé de l'huile camphrée, de l'huile de sésame et du macérât d'arnica ayant eux-mêmes des propriétés anti-inflammatoires et antalgiques.

Cette composition se distingue aussi par l'absence d'adjuvants chimiques.

Elle peut se présenter sous forme d'huile, de gel, de lotion, de crème ou de pommade.

Description :Champ de l'invention :

L'objet de la présente invention est une nouvelle composition pharmaceutique à base d'huiles essentielles destinée à un usage local par massage.

C'est une association synergique formulée exclusivement d'huiles essentielles et végétales réputées pour leurs propriétés anti-inflammatoires, antalgiques, antirhumatismales et décontracturantes, à savoir : l'huile essentielle de genévrier commun, l'huile essentielle de gaulthérie couchée, l'huile essentielle de romarin, l'huile essentielle de menthe poivrée, l'huile essentielle d'eucalyptus citronné et l'huile essentielle de lavande vraie ainsi que le macérât huileux d'arnica, l'huile végétale de sésame et de l'huile camphrée.

Cette association originale en plus de son effet remarquable sur la douleur et l'inflammation se distingue par l'absence d'adjuvants chimiques.

Historique de l'art antérieur

La douleur (inflammatoire, rhumatismale ou traumatique) est traitée en général soit par voie orale avec des anti-inflammatoires dont on connaît les effets néfastes sur l'estomac et leur contre indication chez les patients ayant des problèmes gastriques ou ulcères, soit par voie topique toujours avec des anti-inflammatoires mais sans grand effet sur les douleurs intenses.

La présente invention a pour but de remédier aux inconvénients susmentionnés en proposant une composition par voie topique sans adjuvants chimiques et ayant un effet surprenant et rapide sur ce genre de douleur.

Son action est due principalement aux huiles essentielles qu'elle contient.

On appelle huile essentielle le liquide concentré et hydrophobe des composés aromatiques volatils d'une plante.

Définition ANSM de l'huile essentielle:

« Produit odorant, généralement de composition complexe, obtenu à partir d'une matière première végétale botaniquement définie, soit par entraînement par la vapeur d'eau, soit par distillation sèche, ou par un procédé mécanique approprié sans chauffage. L'huile essentielle est le plus souvent séparée de la phase aqueuse par un procédé physique n'entraînant pas de changement significatif de sa composition. »

(http://www.anism.sante.fr/var/anism_site/storage/original/application/657257784ff10b16654e1ac94b60e3fb.pdf)

Moyen d'extraction :

La distillation à la vapeur d'eau, ou entraînement à la vapeur d'eau, est la technique la plus courante pour l'obtention des huiles essentielles. C'est la seule technique, avec l'expression à froid dans le cadre des huiles essentielles de zestes d'agrumes, qui est autorisée par la Pharmacopée européenne.

Composition des huiles essentielles :

La composition des huiles essentielles est très complexe, elles peuvent renfermer jusqu'à plusieurs centaines de molécules chimiques différentes dans des proportions très variables. Ce sont ces différentes combinaisons de molécules qui donnent des propriétés si particulières aux huiles essentielles et qui sont responsables de leur odeur caractéristique.

Les molécules les plus fréquemment rencontrées sont :

- 1) Les alcools :
 - Les monoterpénols : ex : linalol (*Lavande vraie*), menthol (*Menthe poivrée*)
 - Les sesquiterpénols : ex : cédrol (*Genévrier*)
 - Les diterpénols
- 2) Les phénols :
- 3) Les éthers :
- 4) Les aldéhydes aromatiques et terpéniques :
 - Les aldéhydes aromatiques :
 - Les aldéhydes terpéniques : ex : citronnellal (*Eucalyptus citronné*)
- 5) Les cétones : ex : menthone (*Menthe poivrée*)
- 6) Les oxydes : ex : 1,8-cinéole ou eucalyptol (*Eucalyptus citronné*)
- 7) Les terpènes :
 - Les monoterpènes : ex : pinène, limonène (*Genévrier*, *Romarin*)
 - Les sesquiterpènes : ex : germacrène (*Genévrier*)
- 8) Les esters : ex : salicylate de méthyle (*Gaulthérie couchée*), acétate de linalyle (*Lavande vraie*)

Les huiles essentielles de plantes possèdent un effet immédiat sur la circulation sanguine superficielle.

Les propriétés anti-inflammatoires remarquables des huiles essentielles contenues dans notre formulation permettent l'atténuation de la compression locale des terminaisons nerveuses, à l'origine de la douleur.

Pour définir l'action thérapeutique d'une huile essentielle, l'aromathérapie scientifique exige une connaissance parfaite de la classification botanique des plantes aromatiques et une connaissance précise des constituants chimiques et chémotypes.

Pour une action très efficace, les huiles essentielles contenues dans notre formule doivent être chémotypées.

Une huile essentielle chémotypée, ou H.E.C.T. est une huile essentielle qui possède une classification biochimique.

Cette classification biochimique s'effectue en fonction des structures moléculaires et permet de définir la ou les molécules biochimiquement actives sur un certain nombre de pathologies.

L'écosystème où se développe la plante (biotope, altitude, humidité, ensoleillement..) ainsi que la période de récolte vont influencer la composition de l'huile essentielle et par la suite ses effets sur l'organisme.

LES HUILES ESSENTIELLES CONTENUES DANS NOTRE FORMULE :

(Nous ne citerons ici que les propriétés qui nous intéressent dans cette formule à savoir les propriétés anti-inflammatoires, antalgique, neurotonique...)

1_ L'huile essentielle de **Genévrier commun** (*Juniperus communis*) se caractérise par une remarquable activité anti-inflammatoire, antirhumatismale et antalgique (diminue la douleur).

Elle est obtenue par distillation des baies et rameaux de Genévrier commun par entraînement à la vapeur d'eau.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Monoterpènes : alpha-pinène (40-48%), myrcène (10-20%), limonène..

Le myrcène est connu pour ses propriétés anti-inflammatoires.

Il a également une action sédative et relaxante.

Il permet de diminuer la sensibilité à la douleur par augmentation des morphinopeptides endogènes.

- Sesquiterpènes : germacrène-B, beta-caryophyllène

Le beta-caryophyllène est anti-inflammatoire et a un effet anesthésiant local.

- Sesquiterpénols : cédrol.

2_ L'huile essentielle de **Gaulthérie couchée** ou **odorante** (*Gaultheria procumbens* ou *Gaultheria fragrantissima*), appelée aussi *wintergreen* est connue pour ces propriétés anti-inflammatoire, antidouleur musculaire et articulaire.

Elle est obtenue par distillation des feuilles de Gaulthérie couchée par entraînement à la vapeur d'eau.

Son principal constituant biochimique est un ester : le salicylate de méthyle (95 à 99%), le reste sous forme de traces de Monoterpènes, Monoterpénols, Oxydes, Phénols et Aldéhydes.

Le salicylate de méthyle est un remarquable analgésique (supprime la sensibilité à la douleur).

C'est un ester aromatique qui, après absorption percutanée, se transforme en acide salicylique qui est le précurseur de l'aspirine (ou acide acétylsalicylique : anti-inflammatoire non stéroïdien). Ainsi, l'huile essentielle de Gaulthérie couchée permet le soulagement direct des zones douloureuses par une application locale. Le salicylate de méthyle soulage la douleur en bloquant la production des prostaglandines (provenant de cellules inflammatoires) et a un effet vasodilatateur provoquant un réchauffement local par activation de la circulation périphérique, ce qui permet de chauffer localement le muscle ou l'articulation. De ce fait les sportifs peuvent l'utiliser avant l'effort pour prévenir les courbatures ainsi que pendant et après l'effort pour favoriser la récupération musculaire.

3_ L'huile essentielle de **Romarin officinal** (*Rosmarinus officinalis*) et surtout la variété à camphre (*Rosmarinus officinalis camphoriferum*) est réputée pour ses propriétés antirhumatisme et pour son action neuromusculaire.

Elle est obtenue par distillation des rameaux du Romarin officinal par entraînement à la vapeur d'eau.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Monoterpènes : alpha-pinène, camphène, limonène
- Oxydes terpéniques : 1,8-cinéole ou eucalyptol
- Monoterpénones (cétones) : camphre

Selon leur composant dominant on distingue 3 types d'huiles essentielles de romarin officinal:

- l'huile essentielle de Romarin à camphre qui contient environ 20% de camphre et autant de 1,8-cinéole (eucalyptol) et d'alpha-pinène.
- l'huile essentielle de Romarin à cinéole (=eucalyptol) qui contient 50% de 1,8-cinéole et 10% de camphre et d'alpha-pinène.
- l'huile essentielle de Romarin à verbénone : dont le constituant majoritaire est en fait l'alpha-pinène 25 à 30% (précurseur chimique du verbénone), environ 10% de camphre et 8 à 10% de verbénone.

Pour une meilleure action contre les crampes, les contractures et les douleurs musculaires le romarin à camphre est le plus adapté car le camphre est antalgique, analgésique et anti-inflammatoire.

4_ L'huile essentielle de **Menthe poivrée** (*Mentha piperita*) est réputée pour son action antalgique rapide et puissante. Mise sur la peau, elle à un effet glaçant et anesthésiant immédiat.

Elle calme les douleurs traumatiques, coups, blessures, hématome ainsi que toutes les douleurs rhumatismales : arthralgies, tendinites, névralgies, sciatalgies, douleurs musculaires.

Elle est obtenue par distillation des parties aériennes de la Menthe poivrée par entraînement à la vapeur d'eau.

La composition chimique de la menthe poivrée varie fortement selon le sol et le moment de la récolte.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- monoterpénols : menthol (30 à 50%), néomenthol
- monoterpénones : menthone (15 à 25%), isomenthone

et d'autres composés minoritaires tels que limonène, 1,8-cinéole, menthofurane, pulegone, pipéritone, acétate de méthyle, beta caryophyllène...

Le menthol par voie locale est antalgique et anesthésique.

La menthone a un effet anti-inflammatoire et stimulant. C'est une molécule de petite taille qui traverse rapidement l'épiderme en application cutanée.

5_ L'huile essentielle d'**Eucalyptus citronné** (*Eucalyptus citriodora*) est réputée pour son action anti-inflammatoire et antirhumatismale puissante ainsi que son action antalgique.

Elle est obtenue par distillation des feuilles d'Eucalyptus citronné par entraînement à la vapeur d'eau.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Monoterpénols: citronnellol (5 à 6%), isopulégol (5 à 6%)
- Aldéhydes terpéniques : citronnellal (60 à 80%)

Le citronnellal est un anti-inflammatoire calmant et sédatif.

6_ L'huile essentielle de **Lavande vraie** (*Lavandula angustifolia*) est réputée pour ces propriétés antalgiques et anti-inflammatoires.

Elle est obtenue par distillation des sommités fleuries de Lavande vraie par entraînement à la vapeur d'eau.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- monoterpénols : linalol (30 à 40%), terpinène
- esters terpéniques : acétate de linalyle (40 à 50%)

Le linalol est antalgique (action sur les récepteurs muscariniques, opioïdes et dopaminergiques), anti-inflammatoire (inhibe l'œdème induit par la carragénine produit utilisé pour induire des foyers inflammatoires en expérimentation animale), inhibe la libération d'acétylcholine et réduit le temps d'ouverture des canaux ioniques de la jonction neuro-musculaire (blocage des canaux Na⁺ et/ou Ca⁺⁺) et anesthésique local.

L'acétate de linalyle est sédatif anti-inflammatoire.

SYNERGIE D'ACTION :

En aromathérapie, le principe de la synergie consiste en 2 choses :

- à coupler au moins deux huiles essentielles aux propriétés thérapeutiques complémentaires pour obtenir un spectre d'action total : la synergie d'huiles essentielles est dite complémentaire.
- ou bien à associer au moins deux huiles essentielles aux vertus et bienfaits similaires pour amplifier le résultat obtenu et là, la synergie d'huiles essentielles regroupe des produits similaires.

Dans le cas de notre formulation, nous avons les 2 cas :

- La synergie des similaires où l'augmentation de l'effet anti-inflammatoire des huiles essentielles de Genévrier commun, de Gaulthérie couchée et d'Eucalyptus citronné est spectaculaire sur un rhumatisme, une tendinite et une entorse par exemple.
- La synergie complémentaire dans notre formulation est l'addition de l'effet anti-inflammatoire des huiles essentielles précitées à l'effet anesthésique local de l'huile essentielle de Menthe poivrée ainsi qu'à l'effet antalgique de la Lavande vraie et à l'effet analgésique du Romarin camphré.

LES HUILES VEGETALES CONTENUES DANS NOTRE FORMULE :

7_ L'huile d'**Arnica** ou plus précisément macérât huileux d'Arnica (*Arnica montana*) a des propriétés anti-inflammatoires, apaisantes et stimulatrices de la circulation sanguine.

L'arnica possède des qualités anti-inflammatoires, anti-ecchymoses, antidouleur et antioxydantes. Elle traite les douleurs musculaires et articulaires.

Plusieurs études scientifiques montrent son efficacité dans ses indications reconnues et approuvée par l'ESCOP (Coopérative européenne scientifique pour la Phytothérapie).

Elle est obtenue par macération dans de l'huile de tournesol vierge des fleurs de l'Arnica montana. (C'est pourquoi son appellation exacte est Macérât huileux d'arnica).

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- acides gras (huile de tournesol) : (oméga 6), (oméga-9)
- huile essentielle contenant du thymol, monoterpènes et sesquiterpènes
- Lactones sesquiterpéniques(hélénaline, arnifoline, arnicolides..)
- Caroténoïdes
- Phytostérols (sitostérol, lactucérol...)

Les lactones sesquiterpéniques ont des actions anti-inflammatoires et analgésiques.

L'Organisation mondiale de la santé reconnaît l'usage « traditionnel » de l'arnica « en traitement local contre la douleur et l'inflammation provoquées par des blessures mineures et des accidents.

La Commission E du ministère de la Santé allemand reconnaît l'arnica « en usage externe, dans les traumatismes : hématomes, luxations, contusions, œdèmes dus aux fractures, déchirures musculaires, chocs sur les articulations ».

La Coopération scientifique européenne en phytothérapie reconnaît l'usage externe de l'arnica « dans le traitement des ecchymoses, des entorses et des piqûres d'insectes ; dans le traitement local des gingivites et des aphtes ; en applications, pour soulager les douleurs liées à l'arthrose (rhumatismes) ».

8_ L'huile de **sésame** est une huile végétale extraite des grains de sésame (*Sesamum indicum*). C'est une huile très pénétrante, régénérante, assouplissante et réputée pour calmer les douleurs articulaires (sciatique et mal de dos).

Elle est obtenue par une première pression à froid de graines de Sésame non torréfiées.

Le mode d'extraction consiste à presser à froid les graines sans torréfaction ce qui préserve l'ensemble des composés actifs du sésame. On obtient alors une huile claire avec une légère odeur et un goût de sésame prononcé.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Des acides gras insaturés : 40% d'acide oléique ou oméga-9 (mono insaturé) et 40% d'acide linoléique ou oméga-6 (poly insaturé).
- Des antioxydants naturels (sésamine, sésamoline) qui contribue à sa stabilité.

La sésamine est une lignane ayant un effet anti-inflammatoire (elle réduit la neuro-inflammation en diminuant l'augmentation de l'interleukine-6) et un effet antioxydant. Elle a un effet chondroprotecteur très efficace contre l'arthrose.

L'huile de sésame est aussi riche en lécithine.

Elle est également très riche en fibres, protéines et vitamines (dont la vitamine E : entre 20 et 50 mg pour 100 mg) et en sels minéraux.

9_ L'huile **camphrée** est un liniment résolutif composé de camphre et d'huile d'olive ou d'arachide, utilisé pour soulager les douleurs musculaires et pour diminuer l'inflammation des articulations et des tendons. Elle est idéale pour un

échauffement musculaire immédiat avant l'effort ce qui en fait l'huile du sportif par excellence.

Procédé de préparation :

Formule du formulaire national :

Camphre naturel ou synthétique râpé : 10 grammes

Huile d'olive ou d'arachide : 90 grammes

Mode opératoire du formulaire national :

Introduire le camphre et l'huile dans un flacon. Agiter de temps en temps jusqu'à dissolution en chauffant éventuellement jusqu'à 60°C environ. Filtrer.

En pratique :

Tarer un flacon du volume nécessaire; y peser l'huile puis ajouter le camphre; porter le flacon au bain-marie jusqu'à dissolution puis filtrer.

Son principal constituant est donc le camphre :

Le camphre est un composé organique issu du camphrier (*Cinnamomum camphora*).

Le camphre naturel est obtenu par distillation de morceaux de racines, de tiges ou d'écorces du camphrier.

Le camphre synthétique est préparé à partir du pinène de l'essence de térébenthine et purifié par cristallisation ou sublimation. C'est une poudre blanche, cristalline, complètement volatile.

Les deux camphres ayant des propriétés physiologiques identiques ont les mêmes usages.

Le camphre est un puissant antalgique, analgésique, légèrement anesthésique et anti-inflammatoire. Il agit contre les douleurs musculaires et rhumatismales.

SYNERGIE D'ACTION :

L'action de ces huiles végétales se cumule avec l'effet des huiles essentielles pour ajouter une autre synergie dans notre formule avec une augmentation de l'effet anti-inflammatoire et antalgique remarquable.

L'association de toutes ces huiles représente une solution nouvelle dans la mesure où elle est à la fois anti-inflammatoire, antalgique, analgésique, légèrement anesthésique et décontracturante musculaire, apaisante et relaxante; ce qui lui confère des indications pour toutes les affections suivantes à savoir : arthrite, polyarthrite, rhumatisme, tendinite, épicondylite (tennis-elbow), douleur sciatique, foulure, entorse, crampe et contracture musculaire, courbature, raideur de la nuque, préparation des muscles avant le sport et aussi après le sport pour favoriser la récupération musculaire.

Cette formulation synergique est entièrement naturelle, sans adjuvant chimique avec un effet spectaculaire et rapide sur les douleurs précitées et cela est dû comme indiqué précédemment à la synergie d'action du mélange de ces huiles choisies avec rigueur pour décupler leur action que si elles étaient utilisées séparément.

PROCEDE DE PREPARATION DE LA COMPOSITION :

La totalité des huiles essentielles et des huiles végétales sont miscibles entre elles, il n'y a pas à craindre de défaut d'homogénéité de leur mélange.

On commence par mélanger l'huile végétale de sésame, l'huile camphrée et le macérât huileux d'arnica . Après homogénéisation par agitation, on incorpore les six huiles essentielles les unes après les autres, en agitant le mélange entre chaque addition.

Une dernière homogénéisation du liquide par agitation est alors réalisée.

En proportion notre formulation se présente comme ce qui suit :

H.E Genévrier commun.....	2.5% à 3.5%
H.E Gaulthérie couchée.....	2% à 3%
H.E Romarin à camphre.....	2% à 3%
H.E Menthe poivrée.....	0.5% à 1.5%
H.E Eucalyptus citronné.....	2.5% à 3.5%
H.E Lavande vraie.....	0.2% à 1%
Huile camphrée.....	10% à 17%
Macérât d'Arnica.....	30% à 40%
H.V de Sésame.....	30% à 40%

(Abréviations utilisées :HE : huile essentielle, HV : huile végétale).

REMARQUE :

Selon une variante de l'invention, cette composition peut renfermer outre les huiles essentielles et végétales précitées, des excipients nécessaires à un mode d'application particulier (ex : roll-on) ou à une forme galénique souhaitée (ex : gel, lotion, crème, pommade..).

Bien entendu le recours à des excipients de synthèse est extrêmement limité (moins de 1%) pour conserver une formulation naturelle .

CONDITIONNEMENT :

Cette composition comportant des huiles essentielles est sensible à la lumière. De ce fait il convient d'employer des récipients ou des emballages opaques.

CONSERVATION :

Le procédé de conservation de cette composition est en ce qu'elle est maintenue à température ordinaire (entre 5 et 27 degré), à l'abri de la lumière et à pression atmosphérique sans ajouts d'adjuvants chimiques.

EXEMPLE D'UTILISATION PREFEREE :

Formule pour une huile de massage :

H.E Genévrier commun.....	3.5%
H.E Eucalyptus citronné.....	3.5%
H.E Gaulthérie couchée.....	2.8%
H.E Romarin à camphre.....	2.8%
H.E Menthe poivrée.....	1.2%
H.E Lavande vraie.....	0.7%
Huile camphrée.....	15%
Macérât d'Arnica.....	35%
H.V de Sésame.....	35.5

Revendications

- 1) Composition pharmaceutique à base d'huiles essentielles aux propriétés antalgique, anti-inflammatoire, analgésique et décontracturante destinée à un usage local par massage caractérisée en ce qu'elle contient : l'huile essentielle de Genévrier commun, de Gaulthérie couchée, de Romarin, de Menthe poivrée, d'Eucalyptus et de Lavande.
- 2) Composition pharmaceutique selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'huile essentielle de Romarin est celle du Romarin camphré et l'huile essentielle d'Eucalyptus est celle d'Eucalyptus citronné.
- 3) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 2, caractérisée en ce qu'elle contient comme support : l'huile camphrée, l'huile de Sésame et le macérât d'Arnica.
- 4) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 3 caractérisée en ce qu'elle contient (2.5% à 3.5%) d'huile essentielle de Genévrier commun, (2% à 3%) d'huile essentielle de Gaulthérie couchée, (2% à 3%) d'huile essentielle de Romarin camphré, (0.5% à 1.5%) d'huile essentielle de Menthe poivrée, (2.5% à 3.5%) d'huile essentielle d'Eucalyptus citronné et (0.2% à 1%) d'huile essentielle de Lavande.
- 5) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 4 caractérisée en ce qu'elle contient (10% à 17%) d'huile camphrée, (30% à 50%) d'huile de Sésame et (30% à 40%) de macérât d'Arnica.
- 6) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 5 caractérisée en ce qu'elle contient les huiles précitées dans les proportions en poids ou en volume de l'ordre de :

H.E Genévrier commun.....	3.5%
H.E Gaulthérie couchée.....	2.8%
H.E Romarin à camphre.....	2.8%
H.E Menthe poivrée.....	1.2%
H.E Eucalyptus citronné.....	3.5%
H.E Lavande vraie.....	0.7%
Huile camphrée.....	15%
Macérât d'Arnica.....	35%
H.V de Sésame.....	35.5%

(Abréviations : HE : huile essentielle, HV : huile végétale)

- 7) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 6 caractérisée en ce qu'elle est sous forme d'huile, de gel, de lotion, de crème ou de pommade.
- 8) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 7 caractérisée en ce qu'elle ne contient pas d'adjuvants.
- 9) Utilisation d'une composition selon l'une quelconque des revendications de 1 à 8 pour la fabrication d'un médicament destiné à soulager les douleurs découlant de l'inflammation des articulations (arthrite), les douleurs rhumatismales, les douleurs traumatiques ainsi que les douleurs engendrées par l'effort telles que les crampes, les contractures musculaires ou les tendinites.

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية
المكتب المغربي
للصناعة والتجارة

**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et
complétée par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 37637	Date de dépôt : 09/12/2014
Déposant : EL ISMAILI EL IDRISI LALLA MERIEM	
Intitulé de l'invention : COMPOSITION HUILE DE MASSAGE A BASE D'HUILES ESSENTIELLES ANTALGIQUE ANTI-INFLAMMATOIRE ANTIRHUMATISMALE	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents cités par l'examineur dans la partie rapport de recherche sont joints au présent document	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité <input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée <input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: R. TELLAA	Date d'établissement du rapport : 04/09/2015
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	

Partie 1 : Considérations générales

Cadre 1 : base du présent rapport

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
1 - 9
- Revendications
9

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB: A61K 36/53, A61K 36/61, A61K 36/14, A61P 29/00, A61P 19/02.

CPC: A61K 36/53, A61K 36/61, A61K 36/14.

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Orbit

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
Y	P.GOETZ; PHYTOTHERAPIE DES TRAUMATISME DU SPORT; 01/01/2012	1 - 9
Y	P.BABULKA; PLANTES MEDICINALES DU TRAITEMENT DES PATHOLOGIES RHUMATISMALES: DE LA MEDECINE TRADITIONELLE A LA PHYTOTHERAPIE MODERNE; 01/01/2007	1 - 9
Y	MARIE-CHANTAL ROQUE; COMPRENDRE ET TRAITER UNE DOULEUR PHYSIQUE D'ORIGINE SOMATIQUE ; 2011	1 - 9
Y	CN103494876; MOUFU YING; 08/01/2014.	1 - 9
Y	CN103142723; ZHAO; 31/03/2013.	1 - 9

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité

Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

Nouveauté (N)	Revendications 1 - 9 Revendications aucune	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1 - 9	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1 - 9 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

- D1 : PHYTOTHERAPIE DES TRAUMATISME DU SPORT.
 D2 : PLANTES MEDICINALES DU TRAITEMENT DES PATHOLOGIES RHUMATISMALES : DE LA MEDECINE TRADITIONELLE A LA PHYTOTHERAPIE MODERNE.
 D3 : COMPRENDRE ET TRAITER UNE DOULEUR PHYSIQUE D'ORIGINE SOMATIQUE
 D4 : CN103494876
 D5 : CN103142723

1. Nouveauté (N) :

Le document D1 a pour objet la phytothérapie des traumatismes du sport pour lutter contre les douleurs musculaires, les contractures, les tendinites et les entorses. Plusieurs plantes médicinales ont été citées dans ledit document à savoir l'arnica comme anti-inflammatoire, le Camphrier et le romarin comme myorelaxant, analgésique, anti-inflammatoire, et antirhumatismal et l'huile essentiel de genévrier et de la gaulthérie pour leurs activité anti-inflammatoire.

Le document D2 a pour objet des plantes médicinales du traitement des pathologies rhumatismales dans le cadre d'une massothérapie et aromathérapie et qui permettent de lutter contre les algies, les états inflammatoires et les contractures musculaires, plusieurs huiles essentielles de plantes ont été citées pour leurs vertus antalgiques et anti-inflammatoires comme celles de l'Arnica, la menthe et le camphrier.

Le document D3 cite sept huiles essentielles qui sont préconisées pour réduire la douleur et l'inflammation, parmi ces huiles en trouve celle de la lavande, le romarin à camphre, le genévrier, la menthe poivrée et l'eucalyptus citronné.

Aucun des documents cités en-dessus n'a pour objet une composition pharmaceutique à base d'huiles essentielles aux propriétés antalgique, anti-inflammatoire, analgésique et décontracturante destinée à un usage local par massage caractérisée en ce qu'elle contient à la fois: l'huile essentielle de genévrier commun, de gaulthérie couchée, de romarin, de menthe poivrée, d'eucalyptus et de la lavande.

Par conséquent l'objet de la revendication 1 ainsi que les revendications dépendantes 2-9 est nouveau au sens l'article 26 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13

2. Activité inventive (AI) :

Le document D1 considéré comme l'état de la technique le plus proche décrit séparément les vertus des huiles essentielles de plantes médicinales (voir au-dessus) procédant une activité myorelaxant, analgésique, anti-inflammatoire et antirhumatisme.

L'objet de la présente demande diffère de D1 en ce qu'elle a pour objet une composition pharmaceutique et qu'elle contient en plus de ces huiles essentielles celles de la menthe poivrée, l'eucalyptus citronnée et de la lavande.

Le problème que la présente invention se propose de résoudre peut donc être considéré comme fournir une composition pharmaceutique pour le traitement des douleurs, inflammations et contractures.

Cependant la solution proposée dans document D3 est l'utilisation d'huiles essentielles pour réduire les douleurs et l'inflammation, parmi les huiles essentielles citées on trouve : la lavande, la menthe poivrée et l'eucalyptus citronné.

En vue de la combinaison des documents D1 et D3, la solution proposée dans la revendication 1 semble être évidente pour l'homme de métier à l'égard de l'art antérieur pour les raisons suivantes :

Le fait de combiner les huiles essentielles de six plantes indépendamment connues pour avoir une activité anti-inflammatoire, analgésique et décontracturante dans une composition pharmaceutique ayant la même activité pharmacologique, n'est pas inventif.

Par conséquent, Les revendications 1-9 de la présente demande n'impliquent pas une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.